



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	7
VOTANTS :	10
POUR :	10
ABSTENTION :	0
CONTRE :	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE, Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Valérie MARTINET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 05-11072025-24 : Création d'emplois saisonniers pour la saison d'hiver 2025/2026 dans les différents services de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de préparer dès à présent la prochaine saison touristique et donc de lancer les procédures de recrutement du personnel saisonnier pour la saison d'hiver 2025/2026 afin de faire face aux besoins des différents services à vocation touristique.

Les services de la commune proposent de recruter le personnel suivant :

Service Culturel :

- 3 Agents polyvalents à temps complet

Bâtiment communal :

- 1 Agent d'accueil à temps complet pour le point « Accueil » situé dans le bâtiment communal

Service Technique :

- 2 Agents techniques à temps complet

Pôle Enfance :

Section multi-accueil :

- 1 Agent diplômé (EJE, Puéricultrice, Infirmier(e) pour assurer les fonctions d'Adjoint de Direction du Multi-accueil – A temps complet
- 3 Agents diplômés (Auxiliaire de puériculture, Infirmière, EJE) – A temps complet
- 3 animateurs CAP Petite Enfance ou AEPE – A temps complet

Section Centre de Loisirs :

- 3 animateurs BAFA – A temps complet
- 2 animateurs BAFA – en renfort durant les vacances scolaires

Pôle Sports Loisirs:

- 1 Maître-Nageur-Sauveteur – A temps complet
- 1 Agent polyvalent en renfort Accueil et SPA
- 1 Agent d'accueil polyvalent – en renfort durant les vacances scolaires

Service Entretien :

- 2 Agents polyvalents – A mi-temps

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, 2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour la saison touristique de cet hiver ;

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de créer 23 emplois saisonniers à temps complet pour la prochaine saison d'hiver 2025/2026, répartis dans les différents services évoqués ci-dessus.
- Autorise le Maire à recruter le personnel nécessaire et à conclure les contrats de travail afférents.
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6413 du budget communal.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des contrats à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

